

# Le certificat d'origine et la problématique de la tolérance des poids à l'exportation du cacao et du

café



HT: 657 HG NAL

Par M BANAG Benoit

Sous-directeur des Exportations

# Les modalités de délivrances des certificats d'origines OIC et ICCO

#### Le rappel de la réglementation

- La Loi N° 95/11 du 27 juillet 1991 portant organisation du Commerce du cacao et du café, modifiée et complétée par la Loi n° 2004/025 du 30 décembre 2004;
- La Loi N°2015/018 du 21 décembre 2015 régissant l'activité commerciale au Cameroun ;
- La Loi N°2016/004 du 18 avril 2016 régissant le commerce extérieur au Cameroun;
- Le Décret n° 2005/1212/PM du 27 Avril 2005 réglementant le conditionnement et la commercialisation des fèves de cacao;

#### Le rappel de la réglementation

- Le décret n°2005/1213/PM du 27 avril 2005 réglementant le conditionnement et la commercialisation des cafés verts;
- Le Décret N° 2017/1279/PM DU 13 MARS 2017 fixant les modalités de liquidation, de recouvrement et de reversement des prélèvements agricoles et du droit de sortie à l'exportation du cacao et du café;
- Le Décret N° 2017/6523/PM du 7 juin 2017 fixant les modalités d'application de la Loi N°2016/004 du 18 avril 2016 régissant le commerce extérieur au Cameroun.

# Que prévoient les textes en matière de validation du Certificat d'Origine ?

- 1. L'opérateur ou son représentant initie une demande en ligne adressée à l'ONCC
- 2. Article 9 (1) le Certificat d'origine est cosigné par l'ONCC et l'Administration des douanes
- 3. Il est établi sur la base du poids réellement embarqué et après vérification du paiement effectif des prélèvements agricoles et droits de sorties

#### Présentation physique du C.O

1. Reference N° N° de référence  2. Producing country — Pays producteur  REPUBLIQUE DU CAMEROUN/REPUBLIC OF CAMEROON  3. country of destination* — Pays destinataire*  4. Neme et airb or other carrier  Navire ou autre moyen de transport  ALRESK TAASINGS  7. Intermediate ports — Ports de transit  8. Port or point of destination* — Port ou lieu de destination*  9. Description (Mark × in appropriate box — Insérer × à l'emplacement approprio) — (especify — à préciseon) — Pays de casas — Patter — Pale débournée ou poudre — Paste de rinsit — Pays de casas — Patter — Pale débournée ou poudre — Paste de rinsit — Part de casas — Patter — Pale débournée ou poudre — Paste de rinsit — Part de casas — Patter — Pale débournée ou poudre — Paste de rinsit — Pale débournée — Paste de rinsit — Pale débournée ou poudre — Paste de rinsit — Pale débournée ou poudre — Paste de rinsit — Pale débournée ou poudre — Paste de rinsit — Pale débournée ou poudre — Paste or libre par le paste de l'envoi — Paste de rinsit — Pale débournée ou poudre — Paste de rinsit — Pale débournée ou poudre — Paste de l'envoi — Paste de rinsit — Pale débournée ou poudre — Paste de rinsit — Pale débournée ou poudre — Paste de rinsit — Pale débournée ou poudre — Paste de rinsit — Pale débournée ou poudre — Paste de rinsit — Pale débournée ou poudre — Paste de rinsit — Pale débournée ou poudre — Paste de rinsit — Pale débournée ou poudre — Paste de rinsit — Pale débournée ou poudre — Paste de rinsit — Pale débournée ou poudre — Paste de l'envoi — Paste de rinsit — Pale débournée de rinsit — Pale de rinsit — Pale débournée de rinsit — Pal	(Form approved by the international Cocao Organization) (Formule approved par l'Organisation internationale du Cacao) Valid for importation or splitting of consignments, until Valable aux fins d'importation ou de fractionnement de lots. jusqu'à						
2. Producing country — Pays production — REPUBLIQUE DU CAMEROUN/REPUBLIC OF CAMEROON  3. country of destination* — Pays destinataire*  4. Name of ship or other carrier — Republication — Repu	iber I	329 Viserial Number	NAME TO SECTION OF THE PERSON	TIE A, A REMPLIR PAR L'ORGANISME DELIVE			
3. country of destination* — Pays destinataire*  4. Name of ship or other carrier Navire ou autre moyen de transport  5. Port of embarkation	A 8	1000118	CM	Reference N°— N° de référence			
4. Name of ship or other carrier  Navire ou autre moyen de transport  7. Intermediate ports — Ports de transit  8. Port or point of destination — Port ou lieu de destination —  9. Descripțion (Mark × in appropriate box — Inserer × à l'emplacement approprié) — (specify — à préciser) — Cocoa beans — Butter — Cake or powder — Pour ou lieu de destination — Port of tarier —	ON .	010 CAMERON CONTROLLA CONT					
4. Name of ship or other carrier Navire ou autre moyen de transport    Name of ship or other carrier   Navire ou autre moyen de transport   Name of ship or other carrier   National of destination			MAI AVETA	country of destination* — Pays destinataire*			
7. Intermediate ports — Ports de transit  8. Port or point of destination* — Port ou lieu de destination*  9. Description (Mark × In appropriate box — insérer × à l'emplacement approprié) — (specify — à préciser) ou poudre — Parts de la préciser) — Parts de la corposition (Mark × In appropriate box — insérer × à l'emplacement approprié) — (specify — à préciser) — Parts de la corposition (Mark × In appropriate box — insérer × à l'emplacement approprié) — (specify — à préciser) — Autro de Corposition (Mark × In appropriate box — insérer × à l'emplacement approprié) — (specify — à préciser) — Autro de Corposition (Mark × In appropriate box — insérer × à l'emplacement approprié) — (specify — à préciser) — Autro de Corposition (Mark × In appropriate box — insérer × à l'emplacement approprié) — (specify — à préciser) — Autro de Corposition (Mark × In appropriate box — insérer × à l'emplacement approprié) — (specify — à préciser) — Autro de Corposition (Mark × In appropriate box — insérer × à l'emplacement approprié) — (specify — à préciser) — Autro de Corposition (Mark × In appropriate box — insérer × à l'emplacement approprié — (Autro de Corposition ) — (Autro de Corposition ou production ou production ou production ou production ou production ou production de Corposition (Mark × In appropriate de Corposition ou production ou production production ou production ou production ou fortion appropriet production prod	ion	Date de l'expédition	ort of embarkation 6. Port d'expédition	Navire ou autre moyen de transport			
8. Port or point of destination* — Port ou lieu de destination*  9. Description (Mark x in appropriate box — Insérer x à l'emplacement approprié) — (specify — à préciser) — Cocoa boans — Butter — Cake or powder — Paste or nibs décortiquées — Other Description (Mark x in appropriate box — Insérer x à l'emplacement approprié) — (specify — à préciser) — Other Description — Marques d'expédition — Paste or nibs décortiquées — Other Description — Marques d'expédition — Paste ou amandes décortiquées — Other Description — Marques d'expédition — Marques			DLA.PORT				
9. Description (Mark × In appropriate box — Insérer x à l'emplacement approprié) (specify — à préciser) Cobos beans — Butter — Cake or powder — Paste or nibs — Paste ou amandes décortiquées — Autrer de Cake or powder — Paste ou amandes décortiquées — Autrer de l'envoi — Autrer de l'envoi — Paste ou amandes décortiquées — Autrer de l'envoi — Pois de l'e			ion*				
MAIN CROP 2019-20  14. Observations** Expéditeur: PRODUCAM BP 102 KEKEM  N° D6	1 407 1	specify — à préciser) Other	à l'emplacement approprié) — (spe	Description (Mark x in appropriate box Insére Cocoa beans Butter Cake or powd			
14. Observations** Expéditeur: PRODUCAM BP 102 KEKEM  N° D 6	ol 13. Net	t 12. Gross-Brut 13. Net	11. Unit of weight Unité de poids	Shipping marks or other identification — Marques of ou autres signes d'identification			
14. Observations** Expéditeur:  N° D6 - EX D0 II - N° D6 - EX D0 III - N° D6 III - N° D7 D1 III - N° D7		GS		276 T277 T278 T279 T2			
15. It is hereby certified that the cocao described above was grown in the above-mentioned producing country it est certifie par la présente que le cacao décrit ci-dessus a áté cultivé par le pays producteur précité  16. Custom stamp of issuing country four de la country de deliverance.  17. Name of certifying agency Organisme de Cachet de la douane du pays de deliverance.  18. Douanes Amerolatication  Date of stamp Date du cachet  19. Notation By Custums Authorizy  Signature by Conscionagine systamics  19. Notation By Custums Authorizy  At IMPORTATION  29. Notation By Custums Authorizy  Certificate collected and cocoa imported Certificat receuilil et cacao imported  Certificat receuilil et cacao imported  At A Date  Date  At A Date  Occupants Authorized signature of Certification  Authorized signature of Certification  Authorized signature of Certifying Officer  Signature du fonctionnaire autorisé  Authorized signature du fonctionnaire autorisé  Signature du fonctionnaire autorisé  A REMPLIR LORS DE LA REMISE DU DOCUME  19. Notation by Certifying Agency When splitting  Consignments a consigner par un organisme  Renselignment par un organisme  Certificate collected and cocoa imported  Certificate collected and cocoa imported  Certificate receuilil et cacao imported  Certificate receuilil aux fins de fractionnement.  At — A Date	THE RESERVE OF THE PERSON OF T		RODUCAM BP 102 KEKEM				
16. Custom stamp of issuing counts of continued to cache the ladouane du pay de deliverance de la douane de la deliverance de la douane de la deliverance de la deliverance de deliverance deliverance de deliverance deliverance de deliverance de deliver							
Douanes Camerousiases  Ciabla Biriquin Culture julius Inspecteur Pincipal res Douanes  Date of stamp Date of ucachet  Date of stamp Date of ucachet  Signature of certificate collected and cocos imported  Certificate receutili et cacao imported  At — A  Date  Douanes Camerousiases  Consigning Capacity  Date  Douanes Camerousiases  Authorized signature of Certifying Officer  Authorized signature of Certifying Officer  Signature of forcionnaire autorise  Authorized signature of Certifying Officer  Signature of forcionnaire autorise  Authorized signature of Certifying Officer  Signature of forcionnaire autorise  Authorized signature of Certifying Officer  Signature of forcionnaire autorise  Authorized signature of Certifying Officer  Signature of forcionnaire autorise  Authorized signature of Certifying Officer  Signature of forcionnaire autorise  Authorized signature of Certifying Officer  Signature of Certifying Officer  Signature of Certifying Officer  Authorized signature of Certifying Officer  Signature of forcionnaire autorise  Authorized signature of Certifying Officer		eur precite	us a été cultivé par le pays producteur	lt is hereby certified that the cocao described above Il est certifié par la présente que le cacao décrit ci-de			
Date of stamp Date of ucachet Date of ucachet Signature du fonction alignative Date of issue  PART B, FOR USE WHEN DOCUMENT ISCOLLECTED  A REMPLIA LORS DE LA REMISE DU DOCUME  18. NOTATION BY CUSTUMS AUTHORITY RENSEIGNEMENTS A CONSIGNER PAR LA DOUANE A L'IMPORTATION Certificate collected and cocco imported Certificate receuilli et cacao importe  At _ A		KOUEKAW Patrice	GUNGHET STONAY CA	Douanes Cameral Pality Character Principal res Douanes			
PART B, FOR USE WHEN DOCUMENT'S COLLECTED  18. NOTATION BY CUSTUMS AUTHORITY A L'IMPORTATION SA CONSIGNER PAR LA DOUANE CONSIGNMENTS. A CONSIGNER PAR UN ORGANISME CONSIGNMENTS. A CONSIGNER PAR UN ORGANISME RENSEIGNEMENTS A CONSIGNER PAR UN ORGANISME RENSEIGNEMENTS A CONSIGNER PAR UN ORGANISME CONSIGNMENTS. CO				ate of stamp Authorized Guetoms signature			
At _ A _ Date At _ A _ Date CONSIGNER PAR LA DOUANE At _ A _ Date Date CONSIGNER PAR LA DOUANE A L'IMPORTATION DE L'IMPORTATIO	UMENT	LA REMISE DU DOCUMENT		OFE FINE			
At A Date At A Date	AE	ONER PAR UN ORGANISME IN FRACTIONNEMENT DE LOTS. DOSE OF SPIRITING	CONSIGNMENTS.  RENSEIGNEMENTS A CONSIGNE  RENSEIGNEMENTS A CONSIGNE  CERTIFICATION LORS D'UN F  CERTIFICATION LORS D'UN F	** RENSEIGNEMENTS A CONSIGNER PAR LA DOUANE A L'IMPORTATION  Certificate collected and cocoa imported ——			
Cashel de la douage Name of certifying agency — Organisme de certification		Date	At — A				
Certificat stamp Cacher de la douaire		e de certification	Name of certifying agency — Organisme de	Certificat stamp Cachet de la douane			
Stamp of certifying Agency — Cachet de l'Organisme de certifi- cation	(8) 33 W E2 + 12 W (24 ) W (24	de l'Organisme de certifi- len	Stamp of certifying Agency — Cachet de l cation				
Authorized Signature Signature Autorisée		sée	Authorized Signature Signature Autorisée				

Where destination is not known insert "Member" or "non-member" — Lorsque la destination n'est pas connue, inscrire la mention
"Membre" ou "non-membre"
"It the case of a member of cocao in a form other than beans, the net weight in beans equivalent obtained in accordance with the conversion factors in the case of the

### Documents nécessaires à la validation du C.O

Récépissé d'enregistrement; ☐ Fiche de préliquidation; □BV; ☐ Certificat d'empotage; ☐ Déclaration douane; □Quittance de paiement; **J**BI

### La tolérance des poids à l'exportation du cacao et du café

# Que prévoient les textes en matière de tolérances des poids à l'export

Le **Décret** N°2005/1213/PM réglementant le conditionnement et la commercialisation des **cafés verts** prévoit quant à lui que lorsque les quantités sont exprimées en sacs, chaque lot doit avoir **25 sacs au minimum**. Les sacs sont d'un poids uniforme de **60 kg net** avec une tolérance en poids de **plus ou moins de 2%.** 

# Cas pratique d'application de la tolérance sur 1 lot de cacao ou café à l'export

Produits	tolérances	Résultat par sac
Cacao	+ ou – 2 kg par sac de 65 kg	<ul><li>63kg</li><li>65kg</li><li>67kg</li></ul>
café	+ou – 2% par sacs de 60 kg (1,2kg)	<ul><li>58kg</li><li>60kg</li><li>62 kg</li></ul>

## La conduite des rapprochements en fonction des tolérances de poids

- En matière de rapprochements, le Décret N°2017/1279/PM du 27 avril 2017 fixant les modalités de liquidation, de recouvrement et de reversement des prélèvements agricoles et du droit de sortie à l'exportation du cacao et du café prévoit :
- art 9 (2): l'ONCC procède trimestriellement au rapprochement entre le poids liquidé et celui réellement embarqué;
- art 9 (3) en cas d'écart constaté l'ONCC transmet à l'administration des douanes les états concernés en vue des ajustements nécessaires.

#### Les mécanismes de prise en compte des tolérances de poids dans le rapprochement

#### A la fin d'un terme, l'ONCC procède :

- Au rapprochement des données (préliquidées, liquidées, payées et embarquées),
- Applique la tolérance (en fonction des quantités embarquées en moins ou en plus par affaire)
- et détermine les écarts (quantité liquidées et embarquées) à transmettre à la Douane ;

Le redressement pour la période indiquée s'effectuera sur les quantités embarquées en surplus, déduction faites des tolérances de poids.



#### Je vous remercie